

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2022

Date de la convocation
27.09.2022

Nombre de conseillers
En exercice 17
Présents 15
Votants 16

L'an deux mille vingt deux,
le 3 octobre,
à 18 H 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action
Sociale,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme MOUSSEAU Laurence, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE , M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, Mme LIEBOT, M. GANDIER, Mme
PINEAU, M. TOURAINE, M. FORTIN, M. LAMBERT, Mme MIRALTY, Mme ETOURNEUX, Mme VAY, Mme POUZIN.

ABSENTS ET EXCUSES :

M. DAZAS, Mme BOURGERIE.

Pouvoir de Mme Arlette BOURGERIE à Mme Evelyne MIRALTY

OBJET DE LA DELIBERATION :

Tableau des effectifs

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

Le tableau des effectifs du CCAS de Loudun se présente comme suit :

	CATEGORIES	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS
Filière Administrative			
* Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1
* Rédacteur principal 2ème classe	B	1	1
* Adjoint administratif principal de 1er classe C3	C	2	1
TOTAL (1)		4	3
Filière Technique			
* Agent de maitrise	C	2	2
* Adjoint technique 35H C1	C	2	1
* Adjoint technique principal 2ème classe 35H C2	C	1	1
TOTAL (2)		5	4
Filière Animation			
* Adjoint d'animation 35H C1	C	1	1
TOTAL (3)		1	1

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : ...19 OCT. 2022...

Publié le : ...21 OCT. 2022.....

Notifié le :

CONTRACTUELS			
*Contrats aidés chantier d'insertion		12	12
TOTAL (4)		12	12
TOTAL GENERAL		22	20

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 26 septembre 2022,

Il est proposé d'effectuer les modifications suivantes sur le tableau des effectifs du CCAS de Loudun :

- Avancement de grade suite à réussite concours
 ⇒ Ouverture d'un poste de rédacteur,
 ↘ Fermeture d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Mme PINEAU demande pourquoi, il y a 2 postes ouverts en Adjoint Administratif 1^{ère} classe ?

Après examen, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,
 Laurence MOUSSEAU

